

La titrisation des créances
Un moyen d'apurer la dette publique p6

Nouvelle plateforme, manuel de procédures...
Ça bouge du côté de l'ANPI Gabon p7



Lettre d'information hebdomadaire
n° 90 du 04/11/2017

PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'AFRIQUE

Ce que dit le FMI sur le Gabon

p.2



**ASSEMBLÉE
NATIONALE**

**AUDITION
PLR 2016**

Jean-Fidèle p.4

**Otandault en
toute humilité**

Perspectives économiques de l'Afrique

Ce que dit le FMI sur le Gabon



Publié le 01 Novembre 2017
www.ledefigabon.com

2

Le rapport sur les « Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne », que vient de publier le Fonds Monétaire International, permet d'en savoir davantage sur la situation économique et financière du Gabon ainsi que la probable évolution de celle-ci.

La vigueur accrue de la croissance mondiale, notamment dans les principaux pays partenaires commerciaux que sont la Chine et la zone euro, donne, selon ce rapport d'études du FMI, une impulsion positive à l'activité en Afrique subsaharienne. En outre, le regain d'appétit pour le rendement a entraîné un rebond des émissions obligataires souveraines dans les pays pré-émergents de la région. Cependant, la faiblesse des cours des matières premières continue de peser sur les perspectives de croissance pour les pays exportateurs de produits de base.

Pour la zone CEMAC en particulier, le FMI souligne qu'il aide les autorités des pays membres à mettre en œuvre une stratégie de relance économique en leur fournissant

un appui financier, des avis sur les mesures à prendre et une assistance technique. Vers la fin du premier semestre 2017, le FMI a approuvé de nouveaux programmes pour le Gabon, le Cameroun et le Tchad ainsi qu'un accroissement du financement accordé à la République centrafricaine.

Les pays producteurs de pétrole à l'instar du Gabon, devraient voir, selon toujours le FMI, leurs soldes budgétaires globaux et leurs soldes primaires hors produits de base s'améliorer grâce à une réduction des dépenses. En outre, un accroissement des recettes non pétrolières devrait dégager un certain espace budgétaire au Gabon et au Tchad.

Le FMI qui constate que « si les soldes budgétaires n'ont généralement pas retrouvé pleinement leur niveau antérieur dans l'épisode actuel, plusieurs pays exportateurs de pétrole (Angola, Gabon) ont déjà recouvré une partie considérable de la perte ».

suite à la page 3

suite de la page 2

L'exemple gabonais cité

Par ailleurs, le rapport développe que les expériences mettent en lumière des secteurs — agroalimentaire, industrie manufacturière légère, tourisme et textile — dont le potentiel permettrait à l'Afrique subsaharienne d'exploiter ses avantages concurrentiels. Et de mentionner ensuite que « c'est ainsi que le Gabon a eu recours à un ensemble de mesures, parmi lesquelles des initiatives de facilitation des échanges, pour sceller des partenariats public-privé avec une multinationale agroalimentaire. Ce partenariat a débouché sur le développement et l'exploit-

tation de deux projets agricoles à grande échelle, une zone économique spéciale et une usine d'engrais. À terme, il vise à stimuler les exportations non pétrolières ».

Enfin, le FMI recommande au Gabon, mais aussi à d'autres pays comme le Nigéria, de suivre de près l'évolution des coûts du service de la dette qui ont sensiblement augmenté du fait, évidemment, de la chute du cours du baril. A noter que dans le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF), il est souligné que les charges financières de la dette gabonaise, prévues à 239,1 milliards de F.cfa en 2018, enregistreraient une diminution 9,9 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances rectificative 2017. Cette baisse est essentiellement liée au reprofilage de la dette.





Assemblée Nationale audition PLR 2016

Jean-Fidèle Otandault en toute humilité

Publié le 03 Novembre 2017
www.ledefigabon.com

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes publics a placé sa première rencontre avec les honorables députés sous le signe de l'humilité. Malgré la portée explicative et pédagogique des échanges sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) gestion 2016, Jean-Fidèle Otandault est surtout venu écouter les élus représentant le peuple gabonais. Une attention qui a été appréciée dans les travées de l'Assemblée nationale.

Les Projets de Loi de Finances ou de Loi de Règlement, Jean –Fidèle Otandault avait l'habitude de les préparer quand il était à la tête de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques. « Loin d'être pris à la légère, j'ai toujours personnellement exigé de mes équipes le meilleur, dans la préparation

d'un passage, sous quelque forme que ce soit, au Parlement », a-t-il déclaré, s'adressant au président de cette Institution. Il a souligné la dimension démocratique de ce rendez-vous avec les honorables députés, « puisqu'il s'agit d'un échange qui doit permettre d'éclaircir des points d'ombre, s'il en existe ».

« Mais aujourd'hui, en qualité de Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes publics, ce que m'inspire à cet instant cet exercice particulier qu'est une audition devant votre honorable Commission, à l'Assemblée nationale, c'est de l'humilité », a-t-il continué. Il est persuadé qu'être humble mène vers la réussite. « Celui qui apprend des autres, finira par tout savoir », a ajouté le

suite page 5

suite de la page 4

grand argentier de l'Etat. Je suis par conséquent avec vous ce matin, non pas pour vous dire ce que je sais, mais pour écouter avant tout ce que vous avez à dire ».

Le contenu d'un PLR

Dans un Projet de loi de règlement, le ministre en charge du Budget et des Comptes publics présente le contexte de l'exécution du budget. Au niveau international, on évoque notamment l'environnement macroéconomique marquée par la croissance ou la décélération de l'économie mondiale. Le bilan économique national est abordé à travers l'étude du PIB par secteur d'activité et par la demande, l'emploi, les ressources monétaires, la politique monétaire et la balance des paiements.

Le cœur du sujet du PLR est évidemment l'exécution du budget dans un environnement macroéconomique défini et suivant une politique économique, avec des objectifs précis, qu'on a mise en œuvre à travers la Loi des Finances. On rappelle l'exécution du budget en ressources (propres et emprunts) et en charges (dette publique, fonctionnement, investissements), prenant en compte celles qui ont été spécifiées dans la Loi des finances rectificative. Le bilan mettra en exergue le déficit ou l'excédent budgétaire de l'année précédente.

Etat des lieux

Tout le monde a admis que la loi de finances 2016 a été élaboré dans un contexte marqué par la baisse des activités pétrolières et des secteurs non pétroliers. Ce qui en engendré un déficit de trésorerie malgré le réajustement opéré par les autorités.

« En 2016, les charges globales de l'Etat ont été arrêtées à 2626,01 milliards FCFA dans la Loi de finances, soit 2552 milliards FCFA en charges budgétaires et 473,8 milliards FCFA en charges de Trésorerie et de financement. Les réponses budgétaires ont été de 1443,9 milliards FCFA », a précisé le Ministre d'Etat dans son exposé.

Conscients des difficultés traversées par le pays, les élus ont soulevé quelques préoccupations liées à l'endettement, jugé encore élevé. Jean-Fidèle Otandault a promis de prendre en considération les recommandations des députés.

Le ministre d'Etat a également remercié les élus qui lui ont envoyé des messages d'encouragements. « Votre soutien m'honore et sachez qu'il ne me laisse d'autre choix que de faire encore mieux », a-t-il déclaré. Cette première rencontre a été cordiale, ce qui n'empêchera pas le débat d'avoir lieu. Surtout que l'examen de la Loi de Règlement 2016 précède celui de la Loi de finances 2018 au niveau du parlement.

A savoir, enfin, que c'est pour la première fois que Jean-Fidèle Otandault, est venu se présenter devant les députés. Une grande première qui a été qualifiée par les témoins de parfaitement réussie, d'où les mots de félicitation et d'encouragement qui se sont multipliés.





La titrisation des créances

Un moyen d'apurer la dette publique

Publié le 31 Octobre 2017

www.ledefigabon.com

6

La nouvelle donne économique et la volonté affichée du gouvernement d'accompagner le développement du secteur privé, malgré la baisse du stock des ressources financières, ont poussé les autorités à envisager d'autres pistes pour apurer la dette intérieure. Nous avons vu dernièrement l'application du mécanisme de compensation pour régler une partie de la dette de la SEEG.

Mais les responsables s'intéressent également à un autre système: la titrisation des créances dues aux entreprises. L'opération consiste à transformer une créance en titre qui sera proposé aux investisseurs institutionnels qui, à leur tour, vont permettre aux entreprises d'avoir du numéraire et laisser les établissements financiers porter cette dette-là à leur place, moyennant bien évidemment des intérêts.

Ainsi, les responsables de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

(BVMAC), les experts, les opérateurs économiques et les responsables ministériels concernés se sont déjà réunis afin de s'imprégner des avantages et des inconvénients de ce nouveau mécanisme financier. Un système qui s'impose aujourd'hui comme l'une des voies les plus pertinentes à exécuter.

En plus du volet pédagogique qui informe les chefs d'entreprises sur les possibilités et opportunités que comporte la titrisation, les autorités entendent parvenir à un mécanisme efficace qui va débarrasser l'économie des pesanteurs qu'entraîne l'endettement vis-à-vis des PME.

Selon un cadre du Ministère du Budget et des Comptes Publics qui s'est toujours positionné en faveur des réformes et solutions innovantes pour améliorer la gestion des finances publiques, le processus de titrisation est une option qui mérite d'être concrétisée. Il faut cependant former une bonne équipe d'intégration capable d'implémenter efficacement et rapidement la mise en exécution de ce mécanisme.

Nouvelle plateforme, manuel de procédures...

Ça bouge du côté de l'ANPI Gabon

Publié le 30 Octobre 2017
www.ledefigabon.com



A fin de faciliter davantage la démarche de création d'entreprises et dans le but d'améliorer l'environnement des affaires au Gabon, l'ANPI mobilise les entités concernées.

L'Agence Nationale de Promotion des investissements (ANPI) constitue le cadre qui régit les opérations de création des entreprises, de modification, de transformation et de cessation de leurs activités. L'une des principales missions de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon est la simplification des formalités administratives, des délais et des coûts de création, afin de satisfaire les usagers et proposer un service public de qualité.

Elle est également en première ligne quand il s'agit de promouvoir l'attractivité économique du pays. De nombreux partenariats ont d'ailleurs été développés dans ce domaine et les efforts se poursuivent.

Et dans un contexte de renforcement des efforts visant à améliorer significativement l'environnement des affaires au Gabon, l'Agence a organisé une série de séances de travail qui s'achèvera ce lundi 30 octobre 2017.

Les différentes structures habilitées à délivrer les agréments ont été les principaux acteurs cibles de ces séances de travail dont le but premier est de faire en sorte que le pays devienne une destination de référence pour implanter et faire prospérer une entreprise. Un manuel de procédures d'octroi des agréments en République gabonaise est d'ailleurs en cours de finalisation et les réflexions menées ces dernières semaines ont contribué à la confection du document.

Nina Alida Abouna, Directrice générale de l'ANPI, a déclaré que ce manuel sera un outil

suite page 8

suite de la page 4

pour mieux promouvoir les investissements, les partenariats publics-privés, les exportations, et de faciliter la création et le développement des entreprises.

L'ANPI-Gabon qui demeure persuadée que le meilleur moyen d'attirer et de faciliter la vie des investisseurs et de les fournir les informations détaillées sur la réglementation en matière d'agrément, d'assurer pour le compte des investisseurs toute démarche relative à la délivrance et au retrait des agréments.

Nouvelle plateforme pour mieux servir

Par ailleurs, afin de mieux relever les défis qui sont les siens, l'Agence est actuellement

en train de finaliser l'aménagement de sa nouvelle plateforme d'accueil et de ses nouveaux bureaux qui comptent 2000 m².

Aussi, dans le cadre des préparatifs relatifs à son prochain déménagement, le personnel de l'Agence nationale de la promotion des investissements (ANPI) a eu droit à une visite de son futur siège, le 27 octobre dernier à Libreville.

Directrice générale de l'ANPI a profité de cette occasion pour motiver ses troupes et rappeler les valeurs qui doivent les guider. « Intégrité, professionnalisme, esprit d'équipe, innovation et satisfaction du client : ce sont les valeurs contenues dans la charte qui gouvernera au quotidien, l'exercice des activités professionnelles des agents de l'ANPI au sein de leurs nouveaux bureaux. Je vous souhaite une bonne intégration. Je compte sur vous », a-t-elle lancé.

